
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine¹.

Démolition d'une dépendance – Maison Joseph-David

A10-AC-06

Localisation :	1737, boulevard Gouin Est – Arrondissement d'Achamps-Cartierville
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Ancien village du Sault-au-Récollet
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement d'Achamps-Cartierville et conformément au *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (article 12.1-4^e), la démolition d'un bâtiment situé dans un site du patrimoine requérant son avis.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à démolir une petite maison en pièce sur pièce, utilisée à des fins de hangar, située dans la partie arrière de la propriété.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet de démolition doit obtenir l'avis du comité consultatif d'urbanisme, instance consultative de l'arrondissement.

HISTORIQUE DES LIEUX

Le secteur de l'ancien village du Sault-au-Récollet est très riche en bâtiments historiques. Il présente une concentration d'éléments architecturaux, paysagers et archéologiques très diversifiés. On y trouve plus de 300 édifices construits entre le XVIII^e siècle et la fin du XX^e siècle, des maisons rurales, villageoises, bourgeoises, de

¹Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

villégiature et suburbaines, ainsi que deux églises (1749-1751 et 1948-1953) et deux ensembles conventuels datant du milieu du XIX^e siècle. Le site englobe aussi les vestiges du complexe industriel de la digue des moulins, une partie du parc régional de l'Île-de-la-Visitation et un cimetière paroissial aménagé dans les années 1870. Il compte enfin une quinzaine de sites archéologiques euroquébécois et un site amérindien. À partir de la fin des années 1970, les qualités patrimoniales et naturelles de ce lieu sont de plus en plus reconnues. Le parc régional de l'Île-de-la-Visitation est inauguré en 1983 et l'ancien village du Sault-au-Récollet est constitué en site du patrimoine en 1992.

La maison David et son vaste terrain boisé sont des témoins de l'ancien village du Sault-au-Récollet. Selon Guy Pinard¹, la maison aurait été construite entre 1838 et 1848 par le menuisier Joseph David, d'où sa dénomination. Celui-ci la vend en 1863 au marchand Charles Pigeon, puis une série de propriétaires se succèdent. Le graveur Albert Dumouchel en aurait fait l'acquisition en janvier 1963 après l'avoir habitée comme locataire avec son épouse, Suzanne Beaudoin Dumouchel. C'est pourquoi elle est également connue aujourd'hui sous le nom de maison David-Dumouchel ou maison Dumouchel. Albert Dumouchel a été propriétaire de la maison jusqu'à sa mort en janvier 1971 et madame Dumouchel en est propriétaire depuis.

Le 9 juin 1966, la Ville de Montréal émettait un permis pour la construction d'un hangar dans la cour arrière de la propriété. Ce hangar est en réalité une construction en pièce sur pièce qui proviendrait de la région de Lachute et qui aurait été reconstruite en 1966 sur la propriété.

ANALYSE DU PROJET

Le requérant a soumis une demande de démolition de la dépendance. D'une superficie de plus de 46 m² (6,3 m x 7,4 m), celle-ci est une construction en pièce sur pièce, munie d'un système de chauffage électrique et possédant 3 niveaux : un sous-sol accessible par une trappe au rez-de-chaussée, le rez-de-chaussée proprement dit et un second étage dans le pignon. Certes, selon ses proches, l'artiste Albert Dumouchel ne l'aurait jamais utilisée comme atelier, ce qui aurait conféré à celle-ci une valeur patrimoniale associée à l'œuvre de cet artiste important dans l'histoire de la gravure au Québec.

Par ailleurs, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) estime que la propriété ne souffre pas de la présence de cette dépendance. D'abord, la superficie du terrain est très importante (1 965,7 m²), dans la tradition des propriétés du Sault-au-Récollet, dont on retrouve malheureusement de moins en moins de témoignages. De plus, alors que la maison donne directement sur le boulevard Gouin, la dépendance est située dans la partie arrière du terrain et est intégrée à ce dernier. Enfin, ni l'état de conservation ni la valeur patrimoniale de cette construction n'ont été analysés. Si celle-ci est en bon état, elle pourrait être utilisée



Figure 1. La dépendance de la maison David. Date inconnue. Source : arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

¹ Pinard, Guy. 1995. *Montréal. Son histoire. Son Architecture*. Méridien Éditeur. 548 p.

par le prochain propriétaire (la propriété est présentement à vendre). Celui-ci pourrait également la démonter et la relocaliser ailleurs sur la propriété ou la revendre; Albert Dumouchel ne l'a-t-il pas lui-même achetée dans les années 1960 et reconstruite sur son terrain? En somme, le CPM estime qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucune raison de démolir ou de déménager cette dépendance.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est défavorable à la demande de démolition de la construction en pièce sur pièce située sur le terrain de la maison Joseph-David, dont l'adresse est le 1737, boulevard Gouin Est, dans le site du patrimoine du Sault-au-Récollet.

La présidente,

Original signé

Marie Lessard

Le 20 décembre 2010